

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2023/DELIB/016

Objet :
*Compte de gestion
2022
Budget Principal*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Antonio MUGA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Madame Renée SOVERA, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2022.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif de la Commune se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	70 019.26		70 019.26
	Réalisations	1 058 017.47	5 936 324.60	6 994 342.07
Dépenses	Déficit reporté			
	Réalisations	919 269.63	5 505 564.18	6 424 833.81
Résultat propre de l'exercice		+138 7 47.84	+430 760.42	+569 508.26
Résultat de clôture		+ 208 767.10	+430 760.42	+639 527.52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de la Commune, pour l'exercice 2022, présenté par le receveur municipal,

DECIDE à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

➤ D'approuver le Compte de Gestion de la Commune, pour l'exercice 2022, établi par le Service de Gestion Comptable de Vaison la Romaine, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement** : excédent de : 430 760.42 €
- **Section d'investissement** : excédent de : 208 767.10 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Madame Renée SOVERA,
Secrétaire de séance

Publié le : 11 AVR. 2023

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 11 AVR. 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr.

